

En prison et torturé pour avoir défendu les droits des Coptes d'Égypte

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 janvier 2022

Chaque semaine, l'ACAT-France (1) lance un « appel à mobilisation » pour soutenir les droits d'une personne qui souffre de persécution, torture, violation de ses droits fondamentaux, souvent en danger de mort. L'affluence de ces lettres envoyées aux responsables politiques en France et dans les pays concernés fait pression. Les résultats sont tangibles et aboutissent souvent à des acquittements et à des libérations. Alain Gleizes, de l'ACAT-France, nous partage ici l'histoire et le sort de Ramy Kamel.

Ramy Kamel est égyptien et chrétien copte. Avec courage il dénonce le sort des Coptes dans son pays et défend leurs droits. En septembre 2018, il collabore avec la rapporteuse spéciale des Nations unies, Leilani Farha, sur le droit à un logement décent. En avril 2019, il présente un rapport sur les discriminations et les violences subies par les Coptes (violence islamiste, attaque de foule anti-chrétienne, enlèvement et conversion forcée de jeunes filles, sectarisme, réponses inadaptées des autorités face à ces violences...). Le 23 novembre 2019, à la veille de son départ pour le Forum annuel de l'ONU sur les minorités à Genève, sept policiers l'arrêtent chez lui : ordinateur, téléphone et appareil photo saisis, interdiction d'appeler un avocat, interrogatoire assorti de torture (déjà, le 5 novembre, il avait été torturé lors d'un premier interrogatoire), transfert à la prison de Tora en détention provisoire. Le procureur de la sûreté de l'Etat l'accuse de « *participer à un groupe terroriste et à son financement, de diffuser de fausses informations et de troubler l'ordre public à travers les réseaux sociaux* ».

L'isolement comme système de torture

A Tora, Ramy est placé à l'isolement. Pour les experts de l'ONU, l'isolement équivaut à de la torture. Sa sœur, qui le voit 20 minutes le 23 août 2020, constate qu'il a perdu un tiers de son poids. Il lui dit que sa santé mentale s'est dégradée (pertes de mémoire, hallucinations...) en raison de l'isolement prolongé. Il souffre de crises d'asthme et reste parfois privé de ses médicaments plusieurs mois, malgré les risques dus à la propagation de la covid-19 dans les prisons égyptiennes.

L'action groupée des ONG

Le 21 décembre 2020, l'ACAT-France et 14 autres organisations demandent via l'ONU aux dirigeants américains et européens de faire pression sur les autorités égyptiennes pour qu'elles libèrent Ramy immédiatement, lèvent les charges retenues et enquêtent sur les allégations de

torture et mauvais traitements à son encontre.

En janvier 2021, l'ACAT-France lui consacre son appel du mois : adhérents et sympathisants adressent au Procureur du Caire des milliers de cartes reprenant ces demandes. Et le 23 novembre 2021, second anniversaire de son arrestation, les adhérents de l'ACAT-France ont reçu un appel à mobilisation en direction du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et à divers ambassadeurs en Egypte, en France et à l'ONU. D'autres ONG interviennent régulièrement en sa faveur.

Lors de l'audience du 26 novembre 2021, Ramy voit sa détention prolongée une fois encore de 45 jours, mais au-delà de la durée légale de deux ans d'une détention provisoire : son avocat dépose alors une demande de libération.

Alain Gleizes, Acat-France, et le Réseau Mondial de Prière du Pape en France

(1) [L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture \(ACAT\)](#), ONG œcuménique, agit dans le cadre de l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Son intervention dans les cas de persécution religieuse concerne aussi bien des chrétiens comme Ramy que des adeptes d'autres religions.[/vc_column_text][[/vc_column][[/vc_row]